



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P021\_2024**

**Date : 17/01/2024**

**OBJET : Convention de mise à disposition du hangar à dirigeables d'Ecausseville**

### Exposé

La société La Brique souhaite réaliser le tournage d'un film artistique à but non lucratif, visant à mettre en avant des créations de mode. Ce tournage est prévu le 18 janvier 2024 avec la mobilisation d'une équipe réduite.

La société La Brique souhaite réaliser le tournage au sein du lieu emblématique du hangar à dirigeables d'Ecausseville, qu'elle souhaite mettre en valeur dans le clip tourné. Le lieu sera également crédité.

Compte tenu de l'opportunité de mise en valeur du site et du caractère non lucratif du film, il a été décidé de mettre gracieusement à disposition de la société La Brique le site du hangar à dirigeables d'Ecausseville le 18 janvier 2024 suivant les termes de la convention de mise à disposition.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2023\_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

### Décide

- **De signer** une convention de mise à disposition temporaire à titre gracieux avec la société La Brique,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,

- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**